

• **Location des Logements à compter du 01/07/2018**
(revalorisation de 1%)

- **logement 18 Grand'Rue : 412 €**

Adopté à l'unanimité

• **Location de bâtiments communaux à compter du 01/07/2018**
(revalorisation de 1%)

Le Naour Raymonde : 138 €

Thomas Lucette : 55 €

Adopté à l'unanimité

Redevance place taxi à compter du 1^{er} juillet 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer à 87€ la redevance annuelle d'une place de taxi.

Délibération adoptée à l'unanimité

Tarifs des concessions dans le cimetière :

Les tarifs de concession dans le cimetière sont portés à compter du 1^{er} juillet 2018 :

- Concession trentenaire : 127 €/m²*
- Concession cinquantenaire : 193 €/m²*
- Concession temporaire : (15 ans) : 84 €/m²*

Délibération adoptée à l'unanimité

Tarifs des concessions du columbarium et redevance pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir et coût des plaques à compter du 1^{er} juillet 2018 :

- Concession trentenaire : 421 €*
- Plaques (fournies par la Mairie) : 137 €*
- Redevance pour la dispersion des cendres dans le jardin du Souvenir avec plaque (Fournie par la Mairie : 64 €*

Délibération adoptée à l'unanimité

Tarifs des buses et puisards sont portés à compter du 01 juillet 2018 :

➤ 6 premiers ml diamètre 300 : 30,50 €/ml

➤ Au-delà de 6 ml diamètre 300 : 36,50 €/ml

Ces prix concernent les entrées principales des habitations. Pour les mêmes prestations mais autres que les entrées principales seront :

➤ Dès le premier ml diamètre 300: 36,50 €/ml

➤ Pour la confection des puisards de 50 x 50 : 178,60 €

45 x 45 : 178,60 €

25 x 25 : 92,40 €

Adopté à l'unanimité

Tarifs repas cantine scolaire :

La Commune est regroupée dans le cadre du RPI avec YVIAS, Le Conseil municipal décide de porter à 2,80 € par élève le tarif du repas de la cantine scolaire pour l'année 2018-2019 en conformité avec la délibération de cette commune.

Adopté à l'unanimité

Salle Animation Communale (SAC) Tarifs 2019 (1^{er} janvier/31 décembre):

- ***Caution : 500 euros***
- ***Forfait ménage : 65 euros (pour 2 h) si plus de 2 h de travail : 130 euros***
- ***Location de vaisselle : 70 euros/100 couverts complets***
- ***Location de la salle : période hiver du 1^{er} Octobre au 30 Avril (+value chauffage obligatoire)***

<i>Pour 2 jours (le week-end et fériés)</i>	<i>370€ période hiver : 440€</i>
<i>Pour 1 jours</i>	<i>280€ période hiver : 330€</i>
<i>Théâtre – loto (commune)</i>	<i>150€ période hiver : 170€</i>
<i>Théâtre-Loto (hors commune)</i>	<i>175€ période hiver : 195€</i>
<i>Pour 1/2 j (AG, réunion apéritif soir)</i>	<i>168€ période hiver : 198€</i>
<i>Pour 2h (goûter, apéritif midi)</i>	<i>86€ période hiver : 106€</i>

- ***2 jours les clés sont rendues pour le lundi 10 h***
- ***1 jours les clés sont rendues pour le lendemain à 9 h***
- ***1/2 journée les clés sont rendues pour 22 h sinon la prestation est majorée de 40 euros***

- ***1 gratuité/an pour les associations Kerfotaises***
- ***Réunion politique gratuit***
- ***Location Salle des Sport ou Autre : pour activités sportives et diverses 23 euros/h (+ 1 forfait chauffage de 20 euros en période hiver)***

Adopté à l'unanimité